

FRICHE LA BELLE DE MAI



**Guide du
tri sélectif
à la Friche**

On ne va pas se mentir, la Friche n'est pas en avance en matière d'écologie. Mais alors que s'opère une transition dans l'histoire de la Friche — celle d'une régénération de son projet, de son modèle de gouvernance, de ses méthodes de travail coopératives, de la définition de ses communs... — il apparaît clairement que la Friche et ses acteurs souhaitent s'engager activement pour sa transition écologique.

Des actions sont déjà à l'œuvre.

Le Collectif Friche verte, autogéré, s'est constitué en 2019 pour prendre part aux responsabilités environnementales de la Friche.

L'équipe de la SCIC a mis en chantier ou en application un certain nombre de mesures concrètes à l'endroit du collectif.

Plusieurs frichistes ont fait preuve d'innovation et d'initiatives très intéressantes qui pourraient être étendues ou dupliquées.

**Des projets sont à l'étude, aussi.
Et des idées germent, toujours.**

Prenez le temps de la lecture, adoptez dès aujourd'hui les bons gestes du tri, proposez vous-même des actions ou des pistes de réflexion !



OUI

- **enveloppes à fenêtre**
- **cartons pliés** (même avec un peu de scotch)
- **cartonnettes pliées**
(par exemple les boîtes d'emballage de biscuits en carton)
- **papiers fins ou épais**
- **journaux, magazines, tracts** (sans film plastique)

> **de préférence, papier déchiré**
plutôt que mis en boule

NON

- **gobelets cartonnés** (de café, d'eau...)
- **mouchoirs** (même propres)
- **essuie-tout, serviettes en papier**
- **cartons de pizza**
- **tout contenant alimentaire direct**
(mêmes dits «recyclables», même propres)
- **films d'emballage plastique des journaux**
- **briques de lait, de crème fraîche...**



OUI

- **bouteilles transparentes**
(même colorées : Perrier, Badoit...)
 - **flacons transparents de produit vaisselle**
- > **vidées, avec ou sans bouchon**

NON

- **bouteilles opaques ou translucides**
bouteilles de lait
bouteilles d'huile
produits ménagers
Yop, Actimel...
- **contenants en plastique** (même transparents)
pots de yaourt
barquettes alimentaires
film plastique



- **conserves de toutes formes**
(boîtes de sardine, etc)

> **vidées impérativement**

> **si possible rincées**

OUI

- **emballage alimentaire en aluminium**
- **papier aluminium**
- **capsules de café**

NON



OUI

- **bouteilles sans bouchons et bocaux sans couvercles**
(même colorés, même souillés)

> **Vidés impérativement**

> **Si possible rincés**

- **Vaisselle cassée**
- **Verre brisé**
- **Ampoules**
- **Bouchons de bouteilles**
- **Couvercles de bocaux**

NON



OUI

- **restes alimentaires**
- **emballages alimentaires**
(même recyclables, même propres)
- **bouteilles en plastique opaques**
- **tout déchet non recyclable**

- **verre brisé**
- **ampoules**
- **produits dangereux**
- **emballages vides de peintures, solvants...**
- **déchets électroniques**
- **cartouches et toners d'imprimante**

NON

Trions nos déchets au travail

POUR UNE FRICHE ÉCO-RESPONSABLE

En avril 2021, la métropole se désengageait de la collecte des déchets à La Friche, conformément à la nouvelle réglementation en vigueur : « Tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion. Il est responsable jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers. » (article L541-2).

« Les producteurs de déchets doivent donc veiller à choisir des filières conformes à la réglementation et s'assurer de la bonne fin de leur élimination ou valorisation. Des dispositions spécifiques de traçabilité accompagnent ce principe. »

Depuis cette date, la société ORTEC a été mandatée par la SCIC pour organiser la collecte et le traitement de nos déchets via des filières locales.

Organisation de la déchèterie

EN ACCÈS LIBRE pour les résidents

- Encombrants
- Déchets bois
- Textile
- Déchets souillés
- Déchets d'équipements électriques ou électroniques (hors écrans)

SUR DEMANDE des résidents

Contact : Naguim BENDIDI
au 06 06 64 77 77

- Enlèvement de gros volumes
- Aérosols & Déchets dangereux liquides (pour des raisons de sécurité, aucune dépose autonome n'est autorisée dans les fûts de stockage).
- Le compacteur de papier/carton ne peut être utilisé que par une personne habilitée, papiers et cartons doivent être déposés dans les containers (couverture bleu) répartis sur le site pour compactage ultérieur par la SCIC

Quelques chiffres

Nous produisons en moyenne 16 tonnes de déchets par mois rien qu'à la Friche !

62% des déchets générés par la Friche font l'objet d'une revalorisation depuis la mise en place du tri ORTEC en avril 2021.

100% des recyclables collectés à la Friche par la société ORTEC sont envoyés dans des usines de recyclage locales pour être transformés en nouveaux objets ou matériaux de substitution.

